Decret du 3 aout 2026 mediateur des entreprises

Source : https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000054609025

Décret du 3 août 2026 portant nomination du médiateur des entreprises - M. PELOUZET (Pierre) (JORF n° 0180 du 4 août 2026, NOR : ECOP2619671D)

Le Président de la République,

Sur le rapport du Premier ministre, du ministre de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle, énergétique et numérique, du ministre des petites et moyennes entreprises, du commerce, de l'artisanat, du tourisme et du pouvoir d'achat et du ministre de l'action et des comptes publics,

Vu la Constitution, notamment son article 13,

Décrète :

Article 1

M. Pierre PELOUZET est renouvelé dans ses fonctions de médiateur des entreprises, placé auprès du ministre de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle, énergétique et numérique, du ministre des petites et moyennes entreprises, du commerce, de l'artisanat, du tourisme et du pouvoir d'achat et du ministre de l'action et des comptes publics, jusqu'au 24 juillet 2029.

Article 2

Le Premier ministre, le ministre de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle, énergétique et numérique, le ministre des petites et moyennes entreprises, du commerce, de l'artisanat, du tourisme et du pouvoir d'achat et le ministre de l'action et des comptes publics sont responsables, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent décret, qui sera publié au Journal officiel de la République française.

Fait le 3 août 2026.

Emmanuel MACRON

Par le Président de la République :

Le Premier ministre,

Sébastien LECORNU

Le ministre de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle, énergétique et numérique,

Roland LESCURE

Le ministre des petites et moyennes entreprises, du commerce, de l'artisanat, du tourisme et du pouvoir d'achat,

Serge PAPIN

Le ministre de l'action et des comptes publics,

David AMIEL

Décrets antérieurs cités dans l'article :

Décret du 14 janvier 2016 portant nomination du médiateur des entreprises - M. PELOUZET (Pierre) (JORF n° 0013 du 16 janvier 2016, NOR : EINP1530229D)

Par décret du Président de la République en date du 14 janvier 2016, M. Pierre Pelouzet est nommé médiateur des entreprises, placé auprès du ministre de l'économie, de l'industrie et du numérique pour une durée de trois ans.Il assure les fonctions précédemment exercées par le médiateur des relations interentreprises et par le médiateur des marchés publics.

Décret du 17 janvier 2019 portant nomination du médiateur des entreprises - M. PELOUZET (Pierre) (JORF n° 0016 du 19 janvier 2019, NOR : ECOP1835303D)

Par décret du Président de la République en date du 17 janvier 2019, M. Pierre PELOUZET est renouvelé dans ses fonctions de médiateur des entreprises, placé auprès du ministre de l'économie et des finances, pour une durée de trois ans, à compter du 14 janvier 2019.

Décret du 25 janvier 2022 portant nomination du médiateur des entreprises - M. PELOUZET (Pierre) (JORF n° 0021 du 26 janvier 2022, NOR : ECOP2200837D)

Par décret du Président de la République en date du 25 janvier 2022, M. Pierre PELOUZET est renouvelé dans ses fonctions de médiateur des entreprises, placé auprès du ministre de l'économie, des finances et de la relance, pour une durée de trois ans.

Décret du 24 janvier 2025 portant nomination du médiateur des entreprises - M. PELOUZET (Pierre) (JORF n° 0021 du 25 janvier 2025, NOR : ECOP2432101D)

Par décret du Président de la République en date du 24 janvier 2025, M. Pierre PELOUZET est renouvelé dans ses fonctions de médiateur des entreprises, placé auprès du ministre de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique, pour une durée de dix-huit mois, à compter du 25 janvier 2025.